

## Direction des Systèmes d'Information

Accord-cadre de prestations de services

*en application du code de la commande publique*

Lien vers le profil d'acheteur utilisé pour la consultation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&All>

### INSTALLATION ET CONFIGURATION D'UNE INFRASTRUCTURE RÉSEAU SANS-FIL WIFI AVEC INTERFACE DE GESTION UTILISATEURS POUR DEUX RÉSIDENCES ÉTUDIANTS

#### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

La procédure de consultation est celle de l'appel d'offres ouvert définie à l'article R.2124-2 1° du code de la commande publique

Accord-cadre an application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et  
R.2162-12 et R.2162-13 du code de la commande publique

Affaire n° CF\_2024\_4

**DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES : 10 avril 2024 à 12h00**

Annexe 1 : conditions de remise des offres électroniques

## Sommaire

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.....	3
2.1 – Procédure utilisée.....	3
2.2 - forme et durée du contrat.....	3
2.3 – Contenu du dossier de consultation des entreprises / retrait .....	3
2.4 - Délai de validité des offres .....	4
2.5 – Variantes .....	4
2.6 – Forme juridique de l'attributaire .....	4
2.7 - Modalités de financement et règlement.....	4
2.8 – Options .....	4
2.9 - Connaissance des lieux .....	4
ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
3.1- Contenu des plis : .....	5
3.1.1 Candidatures .....	5
3.1.2 Offres .....	6
ARTICLE 4 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	6
4.1- Sélection des candidatures .....	6
4.2 - Jugement des offres .....	6
4.3 Interrogation des candidats, régularisation .....	7
4.3.1 Demandes de précisions.....	7
4.3.2 Demandes de régularisation .....	8
4.4 Conditions d'attribution.....	8
ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.....	8
5.1 Transmission sur support papier.....	8
5.2 Transmission électronique .....	8
5.3 Document Unique de Marché Européen (DUME).....	9
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	9

## **ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

La consultation est relative au déploiement d'une infrastructure réseau WIFI pour deux résidences étudiantes avec :

- Validation de la réutilisation du câblage existant ou installation/remplacement du câblage complémentaire si nécessaire (cf annexe).
- Mise en place et configuration de bornes WIFI,
- Services associés,
- Création et hébergement d'un annuaire,
- Mise à disposition d'une interface Web de supervision
- Mise à disposition d'un support par mail et téléphone pour les usagers et les administrateurs de Campus France.
- Fourniture d'un accès internet.

La solution attendue doit être unique pour l'ensemble des sites, et complète, du même type que le service wifi que l'on peut trouver dans les hôtels. Les prix sont décomposés avec une partie installation et une partie redevance pour les services fournis.

Les services attendus sont décrits dans le cahier des clauses techniques particulières du contrat (CCTP).

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**

### 2.1 – Procédure utilisée

La consultation est lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert, comme prévu à l'article R.2124-2 1° du code de la commande publique.

### 2. 2 - forme et durée du contrat

Le contrat est un accord cadre, mono-attributaire à bons de commande.

L'accord-cadre prend effet à compter de sa notification. Il a une durée de quatre ans pour les services de fournitures (hors période de préparation).

### 2.3 – Contenu du dossier de consultation des entreprises / retrait

Le dossier de consultation des entreprises contient les pièces suivantes :

- le présent Règlement de Consultation et son annexe :
  - annexe « dématérialisation des procédures de commande publique » ;
- le cadre de Bordereau des Prix Unitaires ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les dossiers de consultation des entreprises sont téléchargeables gratuitement depuis la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse indiquée en page de garde.

Les conditions d'un retrait du DCE sont explicitées dans l'annexe au présent règlement de la consultation intitulée « dématérialisation des procédures de commande publique ».

Pour plus d'informations, le candidat peut télécharger le guide d'utilisation « entreprises » proposé par PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

#### 2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### 2.5 – Variantes

Une variante est autorisée en ce qui concerne la connexion du site central. Cette variante est facultative.

La solution de base 2 liens 1 Gbit (actif/passif) doit obligatoirement être chiffrée.

Si le candidat décide de proposer la variante, elle est considérée comme une offre à part entière. Le candidat a alors déposé deux offres : une offre de base et une offre variante.

#### 2.6 – Forme juridique de l'attributaire

L'offre est présentée par une seule entreprise ou par un groupement qui doit indiquer tous les membres du groupement lors de son dépôt.

Le groupement peut être un groupement solidaire ou un groupement conjoint. Lorsque le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, la répartition des prestations entre les membres du groupement doit être indiquée à l'acte d'engagement.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

#### 2.7 - Modalités de financement et règlement

Le présent marché est financé sur les ressources propres de Campus France.

Il est réglé par virement, conformément aux règles de la comptabilité publique. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date certaine de réception des documents comptables.

#### 2.8 – Options

L'accord cadre prévoit une possibilité de conclure des marchés de prestations similaires conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

#### 2.9 - Connaissance des lieux

Le candidat dans le DCE a communication des plans nécessaires à la formulation de sa réponse. Il peut toutefois, visiter les lieux afin de prendre connaissance des deux sites.

A l'issue de cette visite, il peut demander, par écrit, toutes les précisions qu'il pourrait souhaiter pendant l'étude.

Pour effectuer une visite, les entreprises doivent prendre contact avec les services de Campus France :

*M. Jean Christophe RAINAUT - DS1*  
[jean-christophe.rainaut@campusfrance.org](mailto:jean-christophe.rainaut@campusfrance.org)

## **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'originale par un traducteur assermenté.

### 3.1- Contenu des plis :

**Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :**

#### **3.1.1 Candidatures**

Les candidats utilisent :

- le formulaire DC1 (lettre de candidature), dûment complété ;
- le formulaire DC2 (déclaration du candidat), dûment complété.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Ils sont utilisés par les candidats pour présenter leur candidature suivant les éléments indiqués ci-dessous :

- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclarations sur l'honneur prévues à l'article R.2143-3 1° du code de la commande publique (DC1) ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices (DC2) ;
- Moyens humains (nombre et qualifications du personnel et des sous-traitants...) de l'entreprise représentatifs de l'objet du marché (DC2) ;
- Moyens techniques de l'entreprise représentatifs de l'objet du marché (DC2) ;
- Les références de marchés portant sur le même objet, attestées par des certificats de capacité datant de moins de trois ans ou à défaut le descriptif très détaillé des moyens matériels et humains de l'entreprise (DC2).

Si le candidat est un groupement d'entreprises, les renseignements visés ci-dessus doivent être fournis pour chacun des membres du groupement.

De même, pour justifier des capacités d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit l'ensemble des renseignements visés ci-dessus

concernant cet opérateur économique. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur pour l'exécution du marché, il produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Si le candidat est une société de création récente (société de moins de 3 ans d'existence), il peut fournir, en lieu et place de la déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices, tout autre document considéré comme équivalent (déclaration appropriée de banque, attestation comptable relative à l'état financier de l'entreprise depuis sa création...). Il peut également fournir la liste des éventuelles prestations en cours précisant, pour chacune d'entre elles, le montant et la nature des prestations afin de palier à l'absence de certificats de capacité pour des marchés similaires.

Si le candidat souhaite utiliser le service DUME en lieu et place des formulaires DC1 et DC2, il convient qu'il se reporte à l'article 5.3 du présent document le décrivant.

### **3.1.2 Offres**

Le dossier à remettre par les candidats comprend obligatoirement, les documents suivants.

**Le projet d'accord-cadre comprenant :**

**Avertissement : En application du code de la commande publique, l'acte d'engagement n'a plus à être déposé avec l'offre. L'attributaire du marché est contacté par Campus France pour signer l'acte d'engagement dans les conditions prévues à l'article 4.4 du présent document. Cependant, les candidats sont informés qu'ils sont malgré tout liés par leur offre, du simple fait de l'avoir déposée.**

**1. Le bordereau des prix unitaires, complété.**

**2. L'offre technique, composée des documents suivants :**

a. le mémoire technique, reprenant et explicitant a minima les éléments suivants :

- Moyens humains proposés ;
- Caractéristiques et technologie du réseau proposé ;
- Nature et caractéristiques des matériels nécessaires ;
- Ensemble des mesures techniques et organisationnelles proposées concernant la sécurité et la fiabilité de l'infrastructure proposée ;
- Mesures prises pour le respect de la RGPD et la PSSI du titulaire ;
- Moyens dédiés à la sécurité et fiabilité de l'accès Internet proposé ;
- Les conditions de maintenance (GTR, moyens techniques et humains dédiés à la maintenance)

b. Planning et méthodologie de déploiement.

## **ARTICLE 4 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

### 4.1- Sélection des candidatures

A l'ouverture de l'enveloppe, les conditions de sélection des candidats seront les suivantes :

Capacités techniques, financières ou professionnelles suffisantes pour réaliser les prestations objet de l'accord-cadre.

### 4.2 - Jugement des offres

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique utilise la méthode suivante :

Les critères utilisés sont les suivants :

**1 – Valeur technique**, évaluée à partir de l'offre technique du candidat (**pondération 50 %**), appréciée selon

- La méthodologie de déploiement, avec les moyens humains ;
- Caractéristique et technologie proposée
- Sécurité de l'infrastructure
- Mesures prises pour le respect de la RGPD et la PSSI ;
- Moyens dédiés à la sécurité et fiabilité de l'accès Internet proposé ;
- Maintenance (GTR, moyens dédiés à la maintenance).

**2 - Planning (pondération 10 %)**

**3 - Prix (pondération 40 %)**

Les offres sont appréciées financièrement à l'aide d'une simulation financière, non contractuelle, calculée par Campus France à partir des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires. Elle correspond au coût de la mise en service auquel seront ajoutés les coûts permettant de bénéficier du service proposé pendant 4 ans.

En cas d'égalité après application de ces critères, pour le classement des candidats et la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur la base du critère n° 1 sera classé en première position.

En cas d'égalité après application de la règle précédente, le candidat ayant présenté l'offre la moins disante sera classée en première position.

Les offres suivantes sont rejetées :

- les offres anormalement basses conformément aux articles R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique,
- les offres inappropriées, ou inacceptables, conformément à l'article R. 2152-1 alinéa 1 du code de la commande publique,
- les offres qui demeurent irrégulières, après demande de régularisation de Campus France restée sans effet,
- les offres des candidats n'ayant pas répondu à une demande de précision ou de complément, ne permettant pas au Pouvoir adjudicateur de procéder à leur analyse.

**Les candidats sont informés que Campus France se réserve la possibilité d'attribuer l'accord cadre sans demande de précision, ou demande de régularisation d'aucune sorte.**

#### 4.3 Interrogation des candidats, régularisation

##### 4.3.1 Demandes de précisions

En cas de besoin, Campus France peut interroger un ou plusieurs candidat(s), uniquement par courriel, afin que celui (ceux)-ci précise(nt) son (leur) offre et réponde(nt) aux éventuelles questions soulevées par la solution technique et le montant qu'il(s) propose(nt).

Cette procédure se déroule dans des conditions de stricte impartialité, neutralité, transparence et équité.

Le pouvoir adjudicateur ne peut donner à certains candidats des informations susceptibles de les avantager par rapport à d'autres. Campus France ne peut également révéler aux autres opérateurs économiques des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat.

Les demandes de précisions ne doivent en aucun cas conduire à formuler une nouvelle offre.

#### 4.3.2 Demandes de régularisation

En cas de besoin, Campus France peut demander au(x) candidat(s) concerné(s), de régulariser leur offre, conformément à l'article R.2152-2 du code de la commande publique.

Ces demandes ne doivent en aucun cas conduire à formuler une nouvelle offre financière et ne peuvent avoir pour effet de provoquer une modification des caractéristiques substantielles de l'offre initiale.

#### 4.4 Conditions d'attribution

L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations énoncés aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique ou remette son offre signée.

Le délai imparti par Campus France à l'attributaire pour remettre ces documents est indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 8 jours.

L'attributaire est également sollicité pour signer l'acte d'engagement correspondant à son offre, comme prévu à l'article 3.1.2 du présent document.

**Campus France se réserve, dans tous les cas, la faculté de ne pas donner suite à la présente procédure.**

### **ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

#### 5.1 Transmission sur support papier

Le dépôt sous format papier n'est pas autorisé pour cette procédure.

#### 5.2 Transmission électronique

**Les plis devront impérativement être reçus sous forme dématérialisée. Ils sont déposés via le profil d'acheteur dont l'adresse internet est indiquée en page de garde.**

Les conditions de dépôt d'une offre électronique sont explicitées dans l'annexe au présent règlement de la consultation intitulée « dématérialisation des procédures de commande publique ».

Pour plus d'informations, le candidat peut télécharger le guide d'utilisation « entreprises » proposé par la PLACE, via le lien suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

Il est fortement recommandé aux candidats, d'accompagner, dans les délais impartis pour la remise des offres, leur offre électronique d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD, DVD-ROM ou clé USB) ou sur support papier.

**Les offres électroniques et les copies de sauvegarde doivent impérativement parvenir à Campus France avant la date limite de remise des offres indiquée en page de garde. Au-delà les plis ne seront pas ouverts.**

### 5.3 Document Unique de Marché Européen (DUME)

En lieu et place des DC1 et DC2, le candidat peut, pour présenter ses éléments de candidature, utiliser le service DUME.

Le DUME vous permet :

- de déclarer sur l'honneur que vous pouvez candidater à un marché public ;
- d'indiquer que vous n'entrez pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner ;
- d'indiquer que vous remplissez les critères de sélection choisis par Campus France.

Ainsi, pour cette consultation, les candidats pourront utiliser le DUME opérateur économique pour le concevoir, le visionner et le télécharger afin de le joindre à leur pli électronique. Pour ce faire, ils doivent se rendre sur l'utilitaire disponible à l'adresse URL suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

## **ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via le profil d'acheteur dont l'adresse internet est indiquée en page de garde.

Les conditions de dépôt d'une question sont explicitées dans l'annexe au présent règlement de la consultation intitulée « dématérialisation des procédures de commande publique ».

Pour plus d'informations, le candidat peut télécharger le guide d'utilisation « entreprises » proposé par PLACE, via le lien suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à tous les opérateurs économiques ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.